



Vente moto en particuliers

Par **sandrine Waldner**, le **17/10/2018** à **12:06**

Bonjour,
nous possédions une moto 250 RS aprilla qui était en dépôt vente depuis 5 ans. nous avons finalement décidé de mettre une annonce sur le bon coin afin de la vendre. cette moto est très recherchée. elle était pas entretenue. nous l'avons vendue dans l'état à 1500 euros, le motocyste a pris sa pension (dépôt-vente)nous avons signaler à l'acheteur tous les problèmes pouvant être lié à la moto connue par nous même.
malheureusement plus d'un mois après, l'acheteur nous appelle en disant qu'il a démonté la moto et le moteur est HS et le cadre fissuré ... nous ne le savions pas !
il est furieux contre nous
il veut qu'on lui rembourse sinon plainte pour anarque
que fait-on ?
merci d'avance
bonne journée
SWaldner

Par **Visiteur**, le **17/10/2018** à **12:59**

Bonjour,
soit vous acceptez, vous lui rendez ces 1500€ et vous reprenez la moto ? Soit vous le laissez faire ! Ce sera à lui de prouver, non pas l'arnaque, mais le vice caché qui contrairement à ce que pense beaucoup n'est pas une arnaque ! L'arnaque dans ce cas s'appelle un dol. Je ne connais pas l'histoire de la moto mais pour fissurer un cadre c'est qu'elle a du taper !? Et ne pas savoir que le moteur est HS (qu'entend il par là ?) c'est douteux...